

A la 13ème interrogation—Non.

A la 14ème interrogation—Non.

A la 15ème interrogation—Non.

ACTES

7.—Arrangement entre la Ville et la Compagnie du Grand-Tronc *re* construction de voûtes au-dessous du trottoir de la rue McGill et de la Place Youville.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit acte soit approuvé et que le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

AVIS DE MOTION

8.—De M. l'échevin M. Martin, à l'effet d'amender la Règle 122.

RAPPORTS

9.—De la Commission des Finances, sur le partage des crédits pour l'exercice 1907.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin MERCIER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit amendé de manière à fixer à \$1,750 le salaire de MM. H. Damphousse, J.-A. Jarry et W.-H. Butler, avocats, et à \$1,300 celui du quartier-maître T.-J. Holland, et que, ainsi amendé, ledit rapport soit reçu et adopté.

10.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de forcer la "Châteauguay & Northern Railway Co." à se conformer aux prescriptions de la loi des chemins de fer.

11.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement de montants de \$1,000 et de \$600.

Sur proposition de M. l'échevin N. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

12.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage au sujet de la requête de la "Saraguay Electric Light & Power Co."

13.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à M. C. Martin d'ériger une chaudière à vapeur au No 36 de la rue Craig-Est.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

14.—De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet de rembourser à MM. Amiot et Strubbe leur dépôt de \$750.

Sur proposition de M. l'échevin NAULT, appuyé par M. l'échevin MARIN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

15.—De la Commission de l'Incinération, à l'effet d'adjuger à la "Beaver Smelting Co." le privilège de trier les déchets sur la courroie circulaire de l'incinérateur.

Question différée à la demande de M. l'échevin Marin.

16.—De la Commission des Marchés demandant un crédit de \$300.

Renvoyé à la Commission des Finances.

17.—De la Commission Spéciale chargée d'entrer en négociations avec les autorités fédérales au sujet du canal de Beauharnois.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin GADBOIS,

Propose: Vu le rapport de la délégation nommée pour conférer avec l'honorable Premier Ministre du Canada relativement au canal de Beauharnois, et considérant que la Ville de Montréal n'a pas le pouvoir requis pour exploiter elle-même les forces hydrauliques du canal de Beauharnois,

Qu'il soit *Résolu*:

"Que ce Conseil est heureux d'accepter l'offre que sir Wilfrid Laurier fait (1) d'imposer à toute personne ou corporation avec laquelle le Gouvernement fera affaire, l'obligation de fournir à Montréal et à ses citoyens l'énergie électrique à un prix et à des conditions qui seront contrôlés et fixés par le Gouvernement; (2) d'exiger des conditions qui assureront à Montréal les avantages d'une concurrence permanente et efficace, en empêchant toute vente ou amalgamation; (3) de stipuler en faveur de la Ville de Montréal le droit d'acquérir en tout temps les forces hydrauliques du canal de Beauharnois, le prix d'achat et les dépenses d'amélioration à être fixés, faute d'entente, par arbitrage, et que le greffier de la Ville reçoive instruction de communiquer à l'honorable Premier Ministre la présente résolution.

Question différée à la demande de M. l'échevin Mercier.

To interrogatory 13—No.

" " 14—No.

" " 15—No.

DEED.

7.—Agreement between the City of Montreal and the Grand Trunk Railway Company of Canada *re* the construction of vaults under the sidewalk in McGill street and Place Youville.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said deed be approved of and that the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

MOTION.

8.—By Ald. M. Martin, to amend rule No. 122.

REPORTS.

9.—From Finance Committee on the appropriations for the year 1907.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. MERCIER, it was

Resolved: That said report be amended by fixing the salaries of Messrs. H. Damphousse, J. A. Jarry and W. H. Butler, attorneys, at \$1,750 and that of Mr. T. J. Holland, quarter-master, at \$1,300, and that so amended, said report be received and adopted.

10.—From Road Committee to compel Châteauguay & Northern Railway Co. to comply with the provisions of the Railway Act.

11.—From Road Committee to vary sums of \$1,000 and \$600.

On motion of Ald. N. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

12.—From Fire and Light Committee anent the application of the Saraguay Electric Light & Power Co.

13.—From Fire and Light Committee to allow Mr. C. Martin to erect a steam engine at No. 36 Craig street East.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

14.—From Water Committee to refund a deposit of \$750 to Messrs. Amiot and Strubbe.

On motion of Ald. NAULT, seconded by Ald. MARIN, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

15.—From Incineration Committee to award contract for gathering refuse on circular belt at incinerator to the Beaver Smelting Co.

Consideration deferred at the request of Ald. Marin.

16.—From Market Committee for an appropriation of \$300.

Referred to Finance Committee.

17.—From Special Committee appointed to confer with Dominion authorities anent Beauharnois canal.

Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. GADBOIS,

"That, in view of the report of the delegation appointed to confer with the Hon. Prime Minister of Canada, in connection with the Beauharnois canal, and whereas the City of Montreal has not the powers itself required to operate the water power of said canal;

Be it *Resolved*:

"That this Council is pleased to accept the offer made by Sir Wilfrid Laurier:

(1) To impose upon any person or corporation with whom the Government will deal the obligation of supplying to the City of Montreal and to its citizens electrical energy at such rates and on such conditions as may be controlled and fixed by the Government.

(2) To require such conditions as may ensure to the City of Montreal the advantages of a permanent and efficient competition, by preventing any sale or amalgamation

(3) To reserve, in favor of the City of Montreal, the right to acquire, at any time, the water power of the Beauharnois canal, the purchase price, and the expenses for improvements to be fixed by arbitration, should the parties fail to come to an agreement, and that the City Clerk be instructed to communicate to the Hon. Prime Minister the present resolution."

Consideration deferred at the request of Ald. Mercier.